



CHAMPIONNAT NATIONAL MTN ELITE TWO 2007/2008

14^e JOURNEE

ZONE II

MATCH PANTHERE DU NDE VS INFINITIF FC D'EBOLOWA

Attendu qu'il ressort des documents de match que le Président d'Infinitif FC, M. AKAM AKAM a eu une conduite inconvenante en jetant sur l'aire de jeu une bouteille d'eau au cours du match;

Attendu que M. AKAM AKAM a été expulsé du banc de touche ;

La Commission décide :

1. Une suspension ferme de deux (02) matchs est infligée à M. AKAM AKAM pour conduite inconvenante ayant entraînée l'expulsion (cf. Art. 11 ali. A de l'annexe du Code Disciplinaire de la FECAFOOT)
2. En plus, M. AKAM AKAM paie une amende de 50.000 FCFA (Cinquante mille francs CFA) dans un délai de deux mois. (cf. Art. 13 du Code Disciplinaire de la FECAFOOT) ;

Infinitif FC d'Ebolowa paie une amende de 20.000 francs CFA pour arrivée tardive, 20 minutes après l'heure indiquée. (cf. 113 ali. 2 des Règlement Généraux, Art. 98 du Code Disciplinaire et Art. 22 du Règlement Financier de la FECAFOOT)

Infinitif FC d'Ebolowa paie une amende de 20.000 francs CFA pour avoir au moins quatre joueurs avertis au cours d'un même match. (cf. Art. 47 du Code Disciplinaire)

Panthère du Ndé paie une amende de 20.000 francs CFA pour arrivée tardive, 15 minutes après l'heure indiquée. (cf. 113 ali. 2 des Règlement Généraux, Art. 98 du Code Disciplinaire et Art. 22 du Règlement Financier de la FECAFOOT)

MATCH NOBLESSE DU NDE VS FEDERAL SPORTING CLUB DU NOUN

Attendu qu'il ressort des documents de match que l'équipe Fédéral Sporting Club du Noun ne s'est pas présentée au stade municipal de Bafoussam à l'heure prévue du match;

La Commission décide :

1. Federal Sporting Club du Noun perd le match par pénalité et marque 0 (zéro) but pour et 3 (trois) buts contre en faveur de Noblesse du Nde. (cf. Art. 94 Alinéa 1 du Code Disciplinaire)
2. Federal Sporting Club du Noun perd également (03) trois points sur son classement général (cf. Art. 94 Alinéa 2 du Code Disciplinaire).
3. Federal Sporting Club du Noun paie en plus une amende de 250 000 FCFA (Deux cent Cinquante mille francs CFA) dans un délai de deux mois. (cf. Art. 94 Alinéa 2 du Code Disciplinaire).

Tous les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain à savoir :

RENAISSANCE DE NGOUMOU 04 – AS KADEI DE BATOURI 01

ACHILLE FC DE SA'A 03 – CPS DE BERTOUA 01

PANTHERE DU NDE 02 – INFINITIF FC D'EBOLOWA 00

Concernant les sanctions et violations, les récapitulatifs suivants ont été arrêtés :

Equipe	Nom du Joueur	N° de Maillot	Sanctions et Violations	Amende	Total
ACHILLE FC	KOUMDA	19	AV	2.000	2.000
CPS	DOUALA M. MASSOK	29 04	AV AV	2.000 2.000	4.000
RENAISSANCE	CHOUASSI A.	06	AV	2.000	2.000
AS KADEI	DIME ANDRE MARIGO H. M.	07 17	AV AV	2.000 2.000	4.000
INFINITIF FC	ZAMBO Marc ZAMBO Marc H BASSO Ndjel FOTSO O. ALIBEN NAYIM	02 08 25 01 14	AV AV AV AV AV ANJA AT	2.000 2.000 2.000 2.000 2.000 20.000 20.000	

			AMENDE	50.000	100.000
PANTHERE DU NDE	KOUAJIP	08	AV AT	2.000 20.000	22.000
TOTAL					134.000

(AV = Avertissement ; ANJA = Amende pour le nombre des joueurs avertis ; AT = Arrivée Tardive ;)

A l'issue des travaux le classement officiel à la 14^e journée se présente ainsi qu'il suit :

ZONE II

N°	CLUB	PTS	J	G	N	P	BP	BC	GD
1	PANTHERE	26	14	7	5	2	17	10	+7
2	NOBLESSE	26	14	7	5	2	12	5	+7
3	ACHILLE FC	26	14	7	5	2	20	7	+13
4	RENAISSANCE	25	14	7	4	3	16	10	+6
5	CPS	17	14	4	5	5	12	13	-1
6	FEDERAL	10	14	3	4	7	11	19	-8
7	INFINITIF	9	14	2	3	9	11	23	-12
8	AS KADEI	8	14	1	5	8	12	26	-14

CLASSEMENT PARTICULIER DES EQUIPES SUIVANTES :

- **ACHILLE FC DE SA'A,**
- **NOBLESSE DU NDE;**
- **PANTHERE DU NDE.**

Attendu qu'au terme de la 14^{ème} journée ces équipes se sont retrouvées avec le même nombre de points pour un même nombre de matchs joués ;

Attendu que les résultats des matchs les ayant opposés se présentent de la manière suivante :

Matchs PANTHERE DU NDE VS NOBLESSE DU NDE

- **2^{ème} journée** PANTHERE DU NDE 00 - NOBLESSE DU NDE 00
- **9^{ème} journée** NOBLESSE DU NDE 00 - PANTHERE DU NDE 02

Matchs PANTHERE DU NDE VS ACHILLE FC DE SA'A

- **5^{ème} journée** PANTHERE DU NDE 01 - ACHILLE FC DE SA'A 00
- **12^{ème} journée** ACHILLE FC DE SA'A 02 - PANTHERE DU NDE 00

Matches ACHILLE FC DE SA'A VS NOBLESSE DU NDE

- **4^{ème} journée** ACHILLE FC DE SA'A 00 - NOBLESSE DU NDE 00
- **11^{ème} journée** NOBLESSE DU NDE 02 - ACHILLE FC DE SA'A 01

La commission décide :

Le classement particulier de ces équipes est établi conformément à l'article 139 des Règlements Généraux comme suit :

N°	CLUB	PTS	J	G	N	P	BP	BC	GD
1	PANTHERE	07	4	2	1	1	4	2	+2
2	NOBLESSE	5	4	1	2	1	2	3	-1
3	ACHILLE FC	4	4	1	1	2	3	4	-1

COMMISSION D'HOMOLOGATION ET DE DISCIPLINE

AFFAIRE ACHILLE FOOTBALL CLUB DE SA'A

C/

**PANTHERE DU NDE, NOBLESSE DU NDE ET FEDERAL
SPORTING CLUB DU NOUN**

Vu l'article 119 du Code Disciplinaire de la FECAFOOT ;

La Commission dit et juge :

Les faits dénoncés par ACHILLE FOOTBALL CLUB ne rentrent pas dans son domaine de compétence ; par conséquent ;

La Commission renvoie Achille Football Club à mieux se pourvoir.

Fait à Yaoundé, le 25 juin 2008

LE RAPPORTEUR

LE VICE PRESIDENT

YAKAM GILBERT

NKOA ATANGANA EDOUARD